



**Présents :**

**Présidente - directrice d'école : Pascale DELROT**

Nom et coordonnées de l'école : <b>Elémentaire d'YVRAC</b> Commune : YVRAC	<b>PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE du 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE</b> Date : <b>mardi 6 novembre 2018</b>
--	---

**Circonscription : ENTRE-DEUX-MERS**

Equipe enseignante :	Camille POUPARD-TURPIN, Adeline HYP, Maylis CHAILLAT, Sylvie POLLION, Marc BOISSELOT, Benjamin BARDON
Le maire ou son représentant :	Jean-Jacques TRONET (adjoint aux bâtiments),
DDEN :	
Invités (personnel municipal) :	Valérie TURCIK (remplaçante de Sylvie BRISSON (1ère adjointe)), Emilie BARRAU (coordinatrice enfance et jeunesse)
Association des parents d'élèves : APEY	<u>Titulaires</u> : co-présidentes : Eléna MAHE et Rosalie GILLES, Florence ANGLADE, Sophie LAJARIGE, Jennifair ROBIN, Valérie FERRACHAT <u>Suppléants</u> : Cynthia TARIS, Frédérique NOIRET, Olivier LANCOU, Guillaume MONS

**Excusés :** Philippe DUBOIS (Inspecteur Education Nationale), Francis DANG (Maire), Julie LEGLISE (enseignante CP/CE1 et décharge de direction), Nathalie BOYER (psychologue scolaire),  
Association de parents : Mathilde GUILLEUX, Valérie SAUT, Aurélie CASTERA, Nadia RAVAINÉ, Cynthia TARIS,

**Début du conseil d'école : 18 heures**

**Secrétaire de séance : Maylis CHAILLAT**

- **Présentation des membres du conseil d'école :**

Enseignants : Camille POUPARD-TURPIN classe de CP : 28 élèves, Maylis CHAILLAT, classe de CP/CE1, 27 élèves dont 8 CP et 19 CE1, remplacée le lundi par Julie LEGLISE, Adeline HYP classe de CE1/CE2, 27 élèves dont 5 CE2 et 22 CE1, Marc BOISSELOT classe de CE2, 28 élèves, Benjamin BARDON classe de CE2/CM1, 27 élèves dont 10 CE2 et 17 CM1, Sylvie POLLION classe de CM1/CM2, 27 élèves dont 12 CM1 et 15 CM2, Pascale DELROT classe de CM2, 28 élèves déchargée le mardi par Julie LEGLISE.

Soit 191 élèves inscrits.

- Parents élus présents
- Madame et Monsieur les élus de la commune d'Yvrac.

**EDUCATION NATIONALE**

**1) Fonctionnement de l'école**

a) **Fonctionnement et rôle du conseil d'école :**

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

♦ Le conseil d'école peut désormais être amené à **se prononcer sur les principales questions de vie scolaire** (article L. 411-1 du code de l'éducation). Il **donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives** qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

- ♦ Le conseil d'école donne son accord sur le **programme d'actions établi par le conseil école-collège** afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, en conformité avec l'article D. 401-4 du code de l'éducation issu du décret conseil école-collège du 24 juillet 2013.
- ♦ Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de **harcèlement**.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative. Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Règlement intérieur : relecture des différents points du règlement intérieur de l'école : règlement est modifié au 3ème paragraphe en ce qui concerne les horaires de récréation qui sont désormais les suivantes : matin : 10h15-10h30 et 15h10-15h25. La plage de l'après midi était trop courte. Ce qui fait 30 min de récréation par jour de classe.

Charte de la Laïcité : la laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux. Les différents enseignements contribuent à la transmission de la laïcité, en particulier l'enseignement moral et civique, l'histoire géographie ou encore la littérature. Cette charte a été présentée et lue en classe et signée par les parents et les élèves dès la rentrée.

#### b) Sécurité à l'école :

Relevant du Premier ministre, le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

**Actuellement l'ensemble du territoire est placé au niveau : Sécurité renforcée, risque d'attentats.**

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Les parents d'élèves ont été destinataires d'une information sur la mise en place de ces PPMS à l'école. L'exercice d'alerte intrusion ou attentat sera effectuée le vendredi 9 novembre à l'école à 14h50. Celui de « Risques majeurs » sera mis en place avant le 15 février 2019.

Alerte incendie : premier exercice réalisé le vendredi 14 septembre 2018 ; un deuxième exercice aura lieu courant 2019.

#### c) Retards des élèves :

Nous constatons qu'il y a toujours des élèves qui se présentent en retard à l'école, surtout le matin. Nous demandons aux parents d'élèves d'arriver avant les horaires précisés sur le règlement intérieur. En cas de retard, ce sont les parents qui doivent sonner et se présenter et non l'élève.

#### d) Budgets municipaux :

La somme de 110 € par élève est octroyée par la commune au début de chaque année civile ; ce qui représente environ 20 900 € en budget de fonctionnement pour l'école élémentaire. Sur ce budget, 1000 € par classe sont réservés au transport des élèves pour les sorties scolaires.

Le solde actuel est de : 3468,89 €.

Pour les sorties ponctuelles, à la journée ou à la demi-journée, la mairie met à disposition le bus de ramassage ce qui nous permet d'économiser sur ce même budget.

Nous remercions vivement Monsieur le Maire en ce sens.

e) Fonctionnement et état financier de l'année 2018-2019 de la coopérative :

Le solde actuel est de 7425 €.

Le conseil des maîtres a décidé d'allouer une somme de 25 € par élève, soit 4700 € pour alléger la participation des familles lors des sorties scolaires.

f) Demande d'utilisation des locaux scolaires

Utilisation de la salle informatique : cette salle est utilisée pendant les temps d'activités pédagogiques complémentaires de 13h30 à 14h tous les jours de la semaine de classe.

Après vérification, les ordinateurs ne sont pas connectés à internet et seuls 11 postes fonctionnent correctement.

## II) Communication

a) Résultats aux élections des représentants des parents d'élèves :

Le vote des représentants des parents d'élèves a eu lieu le vendredi 12 octobre. Les parents ont exprimé leur suffrage en votant par correspondance. Il y a **autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école**, soient 7 titulaires et 7 suppléants. Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école en plus des parents d'élèves titulaires. Chaque suppléant a droit de vote uniquement lorsqu'il remplace un titulaire. Sur 324 parents inscrits, il y a eu 216 votants, 189 suffrages exprimés et 27 bulletins nuls ou blancs. Le taux de participation était de 66,67 %. Une seule liste présentée, celle de l'APEY (Association des Parents d'Elèves d'Yvrac).

b) Parents/Direction :

La directrice est déchargée le mardi toute la journée, les parents désireux de la rencontrer ou de lui téléphoner peuvent le faire plus facilement ce jour-là. Les équipes éducatives auront lieu plus particulièrement le mardi en présence de la psychologue scolaire et des professionnels s'occupant de l'élève dont il est question.

Si des difficultés d'ordre pédagogiques surviennent, nous conseillons de les régler en priorité avec l'enseignant de la classe qui est plus à même de répondre. La directrice peut être présente pendant les rendez-vous.

Notre école va expérimenter la consultation en ligne du Livret Scolaire Unique (LSU). A cette fin, tous les parents doivent nous transmettre leur adresse mél. Pour ceux qui refusent, le livret leur sera transmis sous forme papier.

c) Parents/Mairie :

Les parents d'élèves doivent se tourner vers la mairie en ce qui concerne la pause méridienne, la restauration scolaire, le bus de ramassage et le périscolaire. Madame BRISSON est l'adjointe aux affaires scolaires et est joignable au 05 56 06 68 78 afin de prendre rendez vous.

## III) Projets et vie de l'école

a) Organisations pédagogiques :

Les activités pédagogiques complémentaires ((APC) ont lieu deux fois une demi-heure par classe : 1 heure sur deux jours prédéfinis. Dès la rentrée scolaire les parents d'élèves ont donné ou non l'autorisation à l'enseignant pour une prise en charge de leur enfant durant la pause méridienne de 13h30 à 14h. Les APC rentrent dans l'obligation de service des enseignants à hauteur de 36 heures à l'année et sont spécifiquement dédiés à la maîtrise de la langue et à la lecture.

b) Organisations des rythmes scolaires :

Rappel des horaires : classe le lundi, mardi jeudi et vendredi de 8H30 à 12h et de 14h à 16h30.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école :

Pour rappel, les axes du projet d'école se déclinent comme suit :

Axe I : *Améliorer le parcours des élèves* : - **Privilégier la maîtrise de la langue écrite**

**Axe II : Améliorer le parcours des élèves :- Développer les compétences mathématiques**

**Axe III: Développer les compétences professionnelles de chacun :- Accompagner les équipes et développer les échanges inter-cycles**

Toutes les classes participeront à des ateliers d'une demi-journée organisés par Cap Sciences à Côté Sciences à Floirac sur des thèmes précis : pour les CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2 : « Parlez-vous robot », « Temps qui passe, temps qui dure ».

Pour les CE2/CM1: ateliers « Parler-vous robot » en novembre et « Ombre et lumière » en avril et sorties à Bordeaux avec « Bordeaux visites » ainsi qu'à la manifestation « Echappée belle » à Blanquefort.

Pour les CM1/CM2 et CM2 : atelier « Ombre et lumière » au mois d'avril 2019.

Les classes de CP, CP/CE1 et CE1/CE2 ont participées aux ateliers du goût en octobre.

L'enseignante du CP/CE1 a prévu une correspondance scolaire avec une classe de CE1 ainsi qu'un blog et un projet Nathan.

Chaque classe ira voir un mini concert durant l'année 2019 ; les dates seront communiquées ultérieurement.

*Sorties scolaires avec nuitées* prévues pour toutes les classes sauf pour la classe de CE2/CM1.

Sortie des CP, CP/CE1 : du 10 au 12 avril 2019 à Casteljaloux pour des classes vertes.

Sortie des CE1/CE2 et CE2 : du 13 au 15 mai 2019 au domaine de la Fraysse pour une classe « Cirque »

Sortie des CM1/CM2 et CM2 : les 8,9 et 10 mai à La Bourboule et Vulcania.

Le dispositif « Lis Tes Ratures » aura lieu les 29, 30, 31 mars 2019 à Montussan auquel nous associons un projet « poésie » en lien avec la médiathèque d'Yvrac.

Un projet « théâtre » permettra la représentation de tous les élèves de l'école les 17 et 24 mai 2019.

#### d) Accueil périscolaire :

Rappel des horaires : 7h-8h20 et 16h30- 19h.

Les activités périscolaires s'adressent à deux classes par jour. 19 animateurs sont présents auprès des enfants durant l'année scolaire.

Une réunion de début d'année a regroupée tous les animateurs du Pôle enfance, les enseignants des deux écoles afin d'harmoniser le règlement de la pause méridienne.

Le Pôle enfance, c'est aussi : les « Rendez-vous en famille » et des activités telles que la décoration de la place d'Yvrac le samedi 8 décembre.

#### **IV) Parcours de l'élève**

##### a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

Nathalie BOYER est la psychologue scolaire attachée au réseau d'aide Sainte Eulalie, Montussan, Yvrac et Saint Sulpice et Cameyrac.

Elle intervient sur demande des enseignants en accord avec les parents de l'élève concerné. Elle peut être jointe au 05 56 06 81 05 à l'école élémentaire de Sainte Eulalie.

- Elle aide les enseignants à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

- Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

-Elle prévient et remédie aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

##### b) Objectifs et actions cycle 3 :

Le cycle 3 correspond aux classes de CM1, CM2 et sixième. Ce cycle a une double responsabilité : consolider l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs et permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle. La classe de 6<sup>ème</sup> occupe une place particulière dans le cycle : elle permet aux élèves de s'adapter au rythme, à l'organisation pédagogique et au cadre de vie du collège tout en se situant dans la continuité des apprentissages engagés au CM1 et au CM2.

Afin de mettre en situation les futurs élèves de sixième, une journée d'immersion est organisée au collège F. Mauriac de Saint Eulalie, le mardi 18 décembre pour les 43 CM2.

**MAIRIE :**

- a) Travaux dans l'école : Le mur des classes de CE2, CM1/CM2 et CM2 sur lequel est accroché le tableau blanc numérique a été repeint cet été. Ces travaux de peinture seront effectués en février pour les quatre autres classes.

Réfection de la toiture : de grosses fuites d'eau endommagent les murs, une partie de la toiture va être refaite.

Traçage de lignes de délimitation des jeux de cour durant l'été.

- b) Sécurité aux abords de l'école :

Certains parents d'élèves ne se garent toujours pas sur les places de parking lors de la dépose et de la reprise de leur enfant.

*Fin du conseil d'école : 20 heures*

---

Prochains conseils d'école auront lieu le : **mardi 12 mars 2019 et le 25 juin 2019 à 18 heures.**

Fait à YVRAC, le mardi 6 novembre 2018

La Directrice, Pascale DELROT  
Présidente du Conseil d'Ecole



La Secrétaire de séance : Maylis CHAILLAT

